

Enregistrement conversation privée

Par argelus, le 10/06/2008 à 11:16

Bonjour,

Un conversation privée à été enregistré a mon insu en 2004, (je ne me souvient pas du tout de cette conversation) cette personne m'a envoyé un SMS me disant qu'il diffuserai cette conversation, j'ai fais un constat de huissier

Question:

Quel valeur a cet enregistrement aux yeux de la loi ?.

Puis je porter plainte pour violation de la vie privée ?.

Deuxième question :

cette personne ma réclame la somme de 30000€ demande via sont avocat, cette somme je ne l'ai jamais eut, il m'a prêter en réalité 4000€ sans reconnaissance de dette écrite, je peux via un document prouver que j'ai bien eu cette somme. si il est prouvé que sa demande est sur-évaluée et donc mensongère puis je porter plainte.

merci de votre

Cordialement.